

Koopmans, T.C., *Trois essais sur la science économique contemporaine* (Collection du Centre d'économétrie de la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris), Éditions Dunod, Paris, 1970, 234 p.

André Vachet

Volume 6, numéro 2, 1975

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700555ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700555ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Vachet, A. (1975). Compte rendu de [Koopmans, T.C., *Trois essais sur la science économique contemporaine* (Collection du Centre d'économétrie de la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris), Éditions Dunod, Paris, 1970, 234 p.] *Études internationales*, 6(2), 269–271. <https://doi.org/10.7202/700555ar>

raît pour tout dire, gratuitement, sous la forme d'un extrait d'article à caractère polémique du journaliste Jean-Marc Léger, qui vise, selon l'auteur, à illustrer la crise du fédéralisme occidental. Cela est d'autant plus regrettable qu'Andrée Jallon insiste à juste titre, en conclusion de la première partie de l'ouvrage, sur la participation au fonctionnement des organes fédéraux davantage que sur l'autonomie des États fédérés, parce que la participation correspond, soutient-elle, « aux nécessités du moment et à la pratique des États fédéraux ».

L'auteur postule par ailleurs, au début de la seconde partie, que la mesure de l'autonomie de l'État-membre d'une fédération dans le domaine international est « celle de la liberté avec laquelle il peut devenir partie à un traité, mettre en cause la responsabilité d'un État-tiers, ou bien être mis en cause par lui ». Reconnaisant toutefois que cette question était rarement tranchée, voire même évoquée dans la Constitution de la plupart des États fédéraux, l'auteur en cherche la raison du côté de l'analyse du « rapport de force » entre droit constitutionnel et droit international. Elle retient à ce propos une deuxième tranche de documents qui portent à la fois sur les études menées par la Commission de droit international, sur les discussions de la conférence de 1966 des Nations unies et sur l'adoption de la Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités.

L'ouvrage reste dans son ensemble utile pour initier à certains aspects juridiques du fédéralisme. À cet égard, et sans vouloir tenir querelle à l'auteur du traitement qu'elle a cru bon d'accorder à « l'exemple canadien », nous ne pouvons que regretter l'absence de la moindre référence aux travaux d'auteurs canadiens, par surcroît de langue française, particulièrement ceux d'Yvan Bernier de l'Université Laval, d'Annemarie Jacomy-Millette et de Louis Sabourin de l'Université d'Ottawa, et de Jacques-Yvan Morin de l'Université de Montréal. Quant au titre de l'ouvrage, force nous est de

reconnaître qu'il aurait eu avantage à correspondre de plus près à ce que contient en réalité ce dossier partiel sur le fédéralisme.

Gilles LALANDE

*Département de science politique,
Université de Montréal*

KOOPMANS, T. C., *Trois essais sur la science économique contemporaine* (Collection du Centre d'économétrie de la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris), Éditions Dunod, Paris, 1970, 234p.

Cet ouvrage du mathématicien, physicien, économiste d'origine hollandaise, T. C. Koopmans, réunit trois essais distincts. Le premier, traitant de « l'allocation des ressources et le système des prix », tend à restituer l'ensemble de l'économie comme une totalité ou comme un système qui réunit chacun des éléments divers dans une structure conceptuelle. Le deuxième est une tentative de réflexion épistémologique sur « l'élaboration du savoir économique » ; il vise à défendre la méthode axiomatique en économie et, au-delà, à présenter la science économique comme science des modèles formels. Le dernier traite de « l'interaction des instruments d'analyse et des problèmes en économie politique ». Il s'agit d'une apologie de l'économétrie, apologie qui risque d'emporter facilement la conviction chez un esprit qui ne serait pas prévenu.

De ces trois essais, le second est certainement celui qui intéressera le plus largement à la fois les « économistes littéraires » ou les « économistes généraux » (p. v) et les autres spécialistes des sciences sociales, c'est-à-dire tous ceux pour qui, selon les termes de l'auteur, il faut se réduire à employer « le style mondain et diplomatique

du discours ». En effet, en posant le problème global de la science économique formalisée, quantifiée jusqu'à se réduire à une branche des mathématiques appliquées, en situant ce problème dans le choix de la rigueur contre le réalisme (pp. 119 et 142). Koopmans élabore une réflexion épistémologique qui rejoint des préoccupations valables pour l'ensemble des sciences sociales facilement obnubilées par les succès apparents de l'économétrie et désireuses de se débarrasser du bavardage pseudo-scientifique qui encombrant trop l'analyse en sociologie ou en politique.

Et l'auteur montre bien comment l'économie, malgré ses prétentions affirmées, demeure une discipline scientifique faible (p. 140) à cause des défauts de sa théorie formalisée coupée de la réalité. En effet, « la science économique n'est pas encore parvenue au point où il lui serait possible d'éclairer réellement le problème central de l'organisation économique de la société : le problème de savoir comment aborder et traiter l'incertitude » (p. 146). Koopmans indique bien une des causes de cette faiblesse de l'économie formalisée et, par delà, de l'économie politique traditionnelle construite sur un ensemble de postulats : le caractère infini des désirs et même des besoins, la limitation des moyens, la recherche de l'allocation maximale et marginale des biens en fonction des besoins et des désirs, etc. Sur ces postulats s'élève tout un édifice théorique. Mais, à l'examen, ils apparaissent de moins en moins incontestables (p. 141). Par exemple, ils ne tiennent pas compte de l'ordre de préférence entre tous les biens. De là, la tentation à laquelle on succombe bien rapidement d'« envisager la science économique comme une suite de modèles conceptuels ». La question primordiale de la théorie économique devient alors la vérité logique et la clarté des modèles et non pas la vérité empirique (p. 146). L'auteur ne cache pas que ce formalisme de la théorie économique la rend *scientifiquement* conservatrice (p. 140), et – faut-il ajouter ? – *socialement* réactionnaire.

Pour Koopmans, il ne faut donc pas s'étonner si alors « l'économie en tant que pratique » est si « en avance sur l'économie en tant que science » (p. v). Non seulement elles sont parallèles mais aussi indépendantes, répondant à des méthodes, à des vérités et à des finalités différentes.

Arrivé à ce terme de la critique, l'on peut s'étonner que l'auteur ne rejette pas l'économie formalisée, mais emploie plutôt toute sa force intellectuelle à en restaurer la valeur comme « science axiologique » (p. 145) sans bien spécifier ce qu'il y comprend. Il est vrai cependant qu'il considère celle-ci comme un compromis entre la rigueur et les exigences de la réalité, entre le raisonnement et les faits, mais sans se rendre compte que, dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de termes absolus : les réduire c'est les supprimer. Ainsi cette tentative de sauver l'économie comme théorie formalisée aboutit immédiatement à un échec. Mais, là précisément, l'essai de Koopmans devient significatif.

En effet, c'est en conservant à l'économie sa prétention à la totalité suffisante qu'il échoue. L'économie n'est qu'un niveau de la réalité sociale qui la produit et l'explique. L'autonomie qui lui est arbitrairement accordée permet bien « la construction explicite de modèles formels tant dans la recherche théorique que pratique ». Mais se pose immédiatement, et l'auteur le voit, le problème du passage du formel au réel, de la forme au contenu. Or là est précisément la pierre d'achoppement de l'économie moderne. Le passage est impossible car le contenu, la réalité n'est pas réductible à l'économie. Celle-ci comme discipline scientifique ne peut alors que se dissocier de son contenu comme de toute pratique sociale. Elle devient ainsi strictement afonctionnelle (ce qui ne l'empêche pas d'être formellement fonctionnaliste). L'absence d'épaisseur sociale et d'historicité dans la science économique moderne ne permet pas au spécialiste de se rendre compte qu'une telle afonctionnalité livre la pratique économique aux

forces que les modèles ignorent. Ceci est poussé à une limite extrême avec l'économie hyperquantifiée contemporaine dont la rigueur formelle ne la sauve aucunement de l'idéologie. Mais c'est aussi vrai de l'économie classique depuis les physiocrates, Adam Smith, Malthus et Ricardo, etc. Ceux-ci ont lié leur théorie à la loi de la division du travail, à celle de la croissance des populations et des biens, ou à celle des salaires conçue de façon formelle. Ils n'ont ainsi pas vu que ces lois ne contenaient aucune limite intrinsèque permettant d'en corriger l'application et les effets. La thèse libérale du « laissez-faire » ou de la « main invisible » n'a été qu'une idéologie, une abstraction, couvrant l'intervention croissante de l'État dans la vie sociale, intervention que continuent à couvrir les modèles économiques les plus formels, les plus « objectifs » ou « neutres ». La pensée, même la pensée économique, est ainsi parfois ironique !

On découvre ici une grande naïveté, c'est le moindre qu'on puisse affirmer. L'ouvrage de Koopmans n'y échappe pas quand, par exemple, le premier de ses trois essais traite de la centralisation et de la décentralisation comme s'il n'y avait pas dans toute société un pouvoir centralisateur, l'État, et comme si toute centralisation ou décentralisation n'était pas un rapport de pouvoir, soit ultimement un rapport politique. Et il faut bien se rendre compte que cette naïveté n'est pas innocente et sans conséquence. Sans l'avoir cherché, bien au contraire, l'ouvrage de Koopmans fait la démonstration non seulement que la science économique moderne *camoufle* un problème politique, mais encore plus qu'elle *est* un problème de nature politique même si celle-ci n'est pas l'ultime dimension des sociétés humaines.

André VACHET

*Département de science politique,
Université d'Ottawa*

KUKLICK, Bruce, *American Policy and the Division of Germany: The Clash with Russia over Reparations*, Cornell University Press, New York, 1972, 285p.

Dans un ouvrage bien documenté, Bruce Kuklick analyse la politique américaine des réparations vis-à-vis de l'Allemagne, de 1943 à 1946. L'examen de ce problème soulève immédiatement une question : celle d'un accord à réaliser en la matière avec les Soviétiques. Alliés dans la Seconde Guerre, États-Unis et Union soviétique essaient pendant la période étudiée ici de parvenir à une entente sur le sujet.

Après avoir montré que le gouvernement américain n'était pas exempt d'attitudes contradictoires pendant les hostilités, l'auteur établit l'existence d'une politique clairement définie au début de 1945. L'avènement de Truman, homme moins nuancé que son prédécesseur, et la certitude désormais acquise d'une victoire prochaine y poussent grandement. L'objectif des États-Unis se situe dans une vaste perspective qui tient compte à la fois de la situation économique régnant dans les années 1930 et des résultats de la Seconde Guerre.

Conscients d'être la plus forte puissance, les États-Unis projettent un type d'organisation internationale qui satisfasse leur intérêt et corresponde à leur vision de la politique. Ils adoptent une conception multilatérale fondée sur l'existence d'un puissant marché international. Ils réagissent ainsi à la situation qui prévalait entre les deux guerres lorsque la crise avait entraîné la contraction des économies nationales et la création d'une série d'unités économiques tendant à l'autarcie.

C'est ainsi qu'ils sont amenés à définir la place nouvelle que devra occuper l'Allemagne. Pour priver celle-ci de toute velléité militaire, ils envisagent un moment de démanteler ses industries (c'est le plan Mor-